

Le screening systématique des festivaliers : c'est fini

Musique Le personnel des festivals pourrait lui, être contrôlé, si nécessaire.

Le screening par la police fédérale de quelque 400 000 participants au festival Tomorrowland l'été dernier avait suscité une vive polémique. Au total, 38 personnes s'étaient vu refuser l'accès au site sans explication et ce, sur base des données qu'elles avaient encodées à l'achat de leur billet. La Commission de protection de la vie privée avait d'ailleurs reçu plusieurs plaintes menant à une enquête du comité P au sujet de ce screening particulier, justifié alors par un niveau de menace terroriste de 3 sur une échelle de 4.

Ce lundi, le ministre de l'Intérieur Jan Jambon a reconnu que cette mesure était "*disproportionnée*". Raison pour laquelle, a-t-il annoncé, cette année, on ne procédera plus à de tels screenings systématiques des festivaliers.

"*Le contrôle des membres du personnel des festivals ainsi que des bénévoles qui participent à l'organisation de ces événements sera toujours possible*" a ajouté le ministre, à l'occasion d'une conférence de presse commune avec la commissaire générale Catherine De Bolle et les deux représentants francophone et néerlandophone des festivals belges.

Une nouvelle réglementation prévoit éga-

lement que l'organisation de chacun de ces événements soit sous la responsabilité des bourgmestres. Une analyse de risque devra être faite pour chaque festival. Une circulaire prévue à cet effet sera envoyée à toutes les autorités locales d'ici la fin de cette semaine.

Fouilles autorisées

Et si jusqu'ici rien n'autorisait les organisateurs des festivals à procéder à des fouilles via des agents de sécurité aux entrées des sites, désormais ces agents sont officiellement aptes à établir des contrôles de sacs, etc. "*Bien entendu, si des armes viennent à être retrouvées par ces agents de gardiennage, la police reste la seule apte à intervenir*", poursuit Jan Jambon.

Les représentants des fédérations de festivals ont accueilli la nouvelle avec enthousiasme. Ils ont affirmé que cela ne poserait pas trop de souci au niveau des coûts engendrés par les mesures de sécurité imposées pour cet été. La circulaire publiée cette semaine a été réalisée avec leur collaboration. Toutes les règles à respecter autour de ces événements sont désormais contenues dans ce document. Le doute ne sera ainsi plus permis sur les démarches à suivre. De la sorte, tant Jan Jambon, que Catherine De Bolle, patronne de la police, disent espérer que la bonne ambiance soit au rendez-vous cet été à l'occasion de ces nombreux événements faisant de la Belgique une référence mondiale en la matière.

N.Ben.